

information

CORONAVIRUS COVID-19

Vaccination contre la Covid-19

Depuis le 14 janvier, les personnes éligibles à la vaccination (voir au verso), résidant hors des établissements médico-sociaux, peuvent prendre rendez-vous auprès d'un centre de vaccination.

Trois solutions :

- Utiliser le numéro de téléphone national pour avoir des informations sur la marche à suivre
: **0 800 009 110**

- Contacter directement un centre vaccinal local :

> **Centre de vaccination - CHU Nîmes, 286 Rue du Professeur Robert Debré, 30900 Nîmes - 08 095419 19 - Prendre rendez-vous en ligne.**

> **Centre de Vaccination Départemental, 34 bis Rue Florian, 30900 Nîmes - 08 09 54 19 19.**

- Utiliser le site internet intitulé "**Santé.fr**" permettant de localiser le centre de vaccination le plus proche de son domicile et prendre directement rendez-vous en ligne.

- Trois plateformes privées permettent également la prise de rendez-vous en ligne : "**Doctolib**", "**Maiia**" et "**Keldoc**".

La vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

Les personnes âgées de plus de 75 ans.

Les résidents volontaires en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements.

Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.

Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.

Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.

Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes :

- L'obésité (IMC > 30),
- La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
- L'hypertension artérielle compliquée,
- L'insuffisance cardiaque,
- Le diabète (de type 1 et de type 2)
- L'insuffisance rénale chronique,
- Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
- Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
- La trisomie 21.

Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

Les patients particulièrement vulnérables à la Covid concernés sont les suivants :

- Atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- Transplantés d'organes solides
- Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- Atteints de polyopathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
- Atteints de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
- Atteints de trisomie 21.